

DOCUMENT D'INFORMATION :

L'industrie minière agit contre les changements climatiques

L'Association minière du Canada (AMC) et ses sociétés membres soutiennent une transition ordonnée vers un avenir où l'empreinte carbone sera réduite et se fait partenaire de la lutte contre les changements climatiques.

Deux décennies d'engagement

À la suite de la signature du Protocole de Kyoto, dans le but de fournir une réponse crédible aux changements climatiques, l'AMC a publié en mars 2000 un premier [énoncé de principes](#) sur le sujet. Dans les années qui ont suivi, l'AMC a mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer le bilan de ses membres en matière de gestion de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2004, l'AMC et ses membres ont lancé l'initiative *Vers le développement minier durable*^{MD} (VDMD^{MD}), dans le cadre de laquelle les installations minières doivent se fixer des cibles et rendre des comptes quant à la gestion de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de GES. En 2009, l'AMC a également adopté la politique sur les changements climatiques du Conseil international des mines et métaux. Ces actions à l'échelle de l'industrie ont été appuyées par une foule de gestes posés par des sociétés membres dans le but d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire les émissions de GES et d'améliorer le bilan environnemental. Elles témoignent également du fait que l'industrie est depuis longtemps consciente qu'elle doit faire partie de la solution.

De concert avec ses membres, l'AMC a publié en 2016 ses [Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques](#), dans lesquels elle appuie la tarification du carbone à grande échelle. Ce document visait à informer le gouvernement du Canada pendant qu'il élaborait son cadre pancanadien sur les changements climatiques. Il présente les éléments principaux d'un régime de tarification du carbone efficace. Idéalement, un tel régime devrait à la fois contribuer à la réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, protéger les secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux, comme le secteur minier, et tenir compte de la situation unique des régions nordiques et éloignées du Canada.

Part des émissions de GES attribuable aux activités minières

Selon le Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC), les émissions totales de GES produites par les mines de métaux et de produits non métalliques en activité au Canada (à l'exception des secteurs du charbon et des sables bitumineux¹) représentaient 1,16 % des émissions directes et

¹ L'AMC aurait souhaité inclure les données relatives à l'exploitation du charbon et des sables bitumineux dans les calculs afin de présenter un aperçu représentatif de l'ensemble de l'industrie minière, mais le CIEEDAC, n'ayant pas

indirectes au pays en 2015 (0,82 % étant des émissions directes). La même année, la fusion et l'affinage des métaux non ferreux (à l'exception de l'aluminium) étaient pour leur part responsables de 0,29 % des émissions de GES directes et indirectes au pays (0,15 % étant des émissions directes).

MINING INDUSTRY ENERGY AND GHG EMISSIONS DATA	1990	2015
Canadian economy		
Canadian energy use (PJ)	9,608	11,924
Energy used by broader industry (PJ)	2,400	3,656
Canadian GHG emissions (mt)	613	741
Direct GHG emissions by all industries (mt)	104.1	149.6
Metal and non-metal mining		
Total energy use (PJ)	143	150
Share of Canadian energy use (%)	1.48	1.126
Total GHG emissions (Mt CO ₂ e)	8.57	8.59
Share of Canadian GHG emissions (%)	1.4	1.16

Source: Canadian Industrial Energy End-Use Data Analysis Centre (CIEEDAC) Report, 2017.

Malgré la réduction des émissions de GES dans les 25 dernières années, l'industrie minière du Canada s'efforce de constamment s'améliorer afin de réduire encore davantage les émissions en gérant la consommation d'énergie et en investissant dans les technologies écoénergétiques à faible teneur en carbone.

Au total, 75 % des mines de métaux et de produits non métalliques du Canada sont situées dans des endroits où un système de tarification du carbone est déjà en place ou le sera prochainement. Cela devrait permettre d'autres réductions des émissions dans le futur.

Vers le développement minier durable : une stratégie d'amélioration continue pour l'ensemble de l'industrie

Conçue par l'AMC, l'initiative *VDMD* propose un système international primé ayant trait au rendement qui aide les sociétés minières à évaluer et à gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Il s'agit du seul programme minier au monde qui prescrit la production de rapports publics vérifiés par des tierces parties sur le rendement des sites d'exploitation par rapport aux indicateurs du programme. L'initiative *VDMD* a connu une belle croissance à l'échelle internationale. Récemment, les associations minières nationales de la Finlande, de l'Argentine et du Botswana ont officiellement adopté l'initiative *VDMD* et d'autres pays ont également exprimé leur intérêt.

accès à ces renseignements, n'a pu les intégrer aux données sur l'exploitation des produits non métalliques. Les données du tableau ci-dessus sont indiquées en pétajoules (PJ).

Le *Protocole d'évaluation de l'initiative VDMD – Outil d'évaluation de la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES* illustre la volonté de l'industrie de limiter sa consommation énergétique et ses émissions. Pour répondre aux normes relatives aux bonnes pratiques VDMD (le niveau A correspondant à la certification ISO 50001), les établissements doivent démontrer que leur système de gestion prévoit une reddition de comptes par la haute direction, ainsi qu'un examen régulier des données énergétiques et leur assimilation dans le cadre des activités de l'exploitant. Les établissements sont également tenus d'offrir une formation de sensibilisation à la consommation d'énergie et de mettre en place des systèmes pour le suivi et la production de rapports, internes et externes, concernant les données sur la gestion de l'énergie et les émissions de GES. Enfin, dans l'esprit d'amélioration continue de l'initiative VDMD, ce protocole a pour objectif de confirmer que les établissements fixent et atteignent des objectifs de rendement en matière de gestion de l'énergie et des émissions de GES.

De plus, les récentes révisions apportées au *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* de l'AMC et au protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD portent notamment sur certains aspects liés aux changements climatiques. On demande par exemple aux nouveaux établissements de tenir compte des conséquences attribuables aux changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et les conséquences potentielles sur le pergélisol dans les régions nordiques, durant le processus d'évaluation du risque.

L'initiative VDMD se penche également sur les meilleures pratiques en matière d'engagement envers la collectivité. Pour atteindre le niveau AAA, les sociétés doivent manifester leur appui à des projets communautaires. La société Suncor, par exemple, investit dans des entreprises faisant la promotion du savoir en matière d'énergie et d'idées novatrices au sujet d'un avenir énergétique moins axé sur le carbone. Suncor a donc fait équipe avec QUEST, un réseau collaboratif d'intervenants qui travaillent à faire du Canada un chef de file de la conception, de l'élaboration et de la réalisation de solutions énergétiques intégrées dans la communauté. Un autre exemple serait la mine Victor de la société De Beers, qui a donné accès à l'électricité à la Première Nation d'Attawapiskat en lui permettant d'être branchée au réseau et ainsi de délaissier le diesel. Vous trouverez d'autres initiatives liées aux changements climatiques dans le document *Initiatives et innovations en matière de changements climatiques dans l'industrie minière*.